

CENTRES DE TRAITEMENT DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET DES DÉLIVRANCES DE DIPLÔMES

Cette fiche précise les conditions dans lesquelles les scolarités administratives peuvent reprendre leur activité sur leur site respectif.

CONTEXTE

Les inscriptions administratives entraînent un surcroit d'activité important pour les scolarités sur une période très courte en juillet et en septembre. Des chaînes d'inscription sans accueil du public seront organisées sur les différents sites du 3 au 22 juillet 2020.

Le recours à des personnels temporaires, principalement des étudiants est incontournable. Le besoin en formation de ces personnels recrutés et le travail d'équipe en présentiel sous la responsabilité des responsables de scolarité sont également une nécessité.

Après la fermeture estivale de l'établissement, il sera prévu une reprise du travail par les équipes et les services de scolarité administrative à compter du 27 août avec la possibilité d'accueillir des usagers de façon individuelle et sur rendez-vous pour effectuer des inscriptions qui ne peuvent pas se faire en ligne, ainsi que des remises individuelles de diplôme. Il sera prévu également d'accueillir des étudiants en « libre accès » pour le retrait de la carte d'étudiant pour les étudiants néo-entrants ou le collage de l'autocollant « année 2020/2021 » sur la carte d'étudiant pour les étudiants en réinscription.

PERSONNELS ET LIEUX CONCERNES

Les scolarités administratives des sites du Bourget et de Jacob organiseront une seule chaîne de travail qui se situera dans la salle 20020 du site de Jacob-Bellecombette. L'équipe sera constituée de 11 étudiants recrutés par l'établissement et mis sous la responsabilité de Mmes DUVILLARET Florence et DROUIN Véronique, responsables de scolarité des 2 sites concernés.

A la réouverture de l'établissement, en août, il y aura une chaîne distincte sur chaque site : Jacob et Bourget.

La scolarité de l'IAE d'Annecy organisera une chaîne de travail qui se situera dans la salle 002 du bâtiment de l'IAE sur le site d'Annecy-le-Vieux. L'équipe sera constituée de 3 étudiants recrutés par l'établissement et mis sous la responsabilité de Mmes BLANC Marie- Laure, responsable de scolarité et MARTY Sylvie, gestionnaire de scolarité.

La scolarité de l'IUT d'Annecy organisera une chaîne de travail qui se situera dans H233. L'équipe sera constituée de 4 étudiants recrutés par l'établissement et mis sous la responsabilité de Mme SEGUIN Christine, responsable de scolarité.

Avant le début de la période de travail, une liste exhaustive des différentes équipes et des participants aux formations sera transmise aux services d'exploitation du patrimoine des sites de Jacob et d'Annecy.

Le responsable de la scolarité centrale, M. VITIELLO Stéphane sera amené à coordonner l'activité et à se déplacer sur les 3 sites concernés.

FORMATION

Une formation sur les procédures d'inscription aura lieu les 3 et 6 juillet simultanément sur les 2 sites. Lors de cette formation, les personnels recrutés seront informés des règles de protection sanitaires et de l'ensemble des dispositions du plan de reprise d'activité de l'USMB.

Mmes DUVILLARET Florence et DROUIN Véronique assureront la formation dans la salle de travail 20020 sur le site de Jacob. M. VITIELLO Stéphane assurera la formation sur le site d'Annecy. Cette dernière se tiendra dans l'amphi A252 de l'IUT d'Annecy et accueillera les équipes de l'IUT et de l'IAE, ainsi que des personnels USMB du site d'Annecy (IAE, PAC, SFC et IUT) traitant les dossiers d'inscription.

ORGANISATION DU TRAVAIL ET REGLES SANITAIRES

Pour le site de Jacob Bellecombette, les horaires de la journée de travail seront les suivants : 9h – 12h / 13h 30 – 16 h 30.

Pour l'IAE d'Annecy, les horaires de la journée de travail seront les suivants : 9h – 12h / 13h – 16 h.

Pour l'IIUT d'Annecy, les horaires de la journée de travail seront les suivants : 8h30 – 12h / 13h – 16h30

L'accueil des différents personnels et l'accès aux bâtiments se feront selon les consignes prévues par le plan de reprise d'activité de l'établissement. Le lavage des mains et le port du masque fourni par l'université seront obligatoires. Pour chaque étudiant recruté, il conviendra de prévoir 2 masques de protection jetables par journée de travail et un masque supplémentaire pour les étudiants qui utilisent les transports en commun pour se rendent sur leur site. Les masques personnels seront donc à proscrire dans les locaux de l'université.

L'accès à des sanitaires (eau, savon) et des gels hydro alcooliques seront prévus pour un lavage régulier des mains. Egalement, des produits de nettoyage seront prévus pour le lavage du matériel et des postes de travail en fin de journée.

Les services d'exploitation du patrimoine mettront à disposition produits, gants et masques en quantité et nombre suffisants.

Pour chaque personnel, le matériel de travail sera individuel et les règles de distanciation devront être respectées.

Des pauses régulières seront prévues et un renouvellement d'air maximum de la salle de travail (préconisation minimum d'au moins 15 minutes environ toutes les 3 heures) devra être effectué, l'idéal étant que les portes restent ouvertes.

Pour la pause déjeuner, il faudra privilégier la pause à l'extérieur. Pour les personnels qui le souhaitent ou en cas d'intempéries, la pause pourra se faire au poste de travail. Les personnels devront être au fait qu'il ne sera pas possible de faire réchauffer ou de mettre au frais leur repas et qu'aucun distributeur de boisson ou de nourriture seront en service sur les sites. Il est donc conseillé de prévoir un repas froid et un contenant de boisson.

L'accueil des usagers sur rendez-vous se fera dans le cadre fixé par le Plan de Reprise d'Activité.

L'accueil des usagers en « libre accès » nécessitera :

Université Savoie Mont Blanc 26 août 2020

- une file d'attente à l'extérieur du bâtiment matérialisée par de la rubalise et/ou marquage au sol,
- un affichage clair sur les règles à respecter,
- une régulation de l'accès aux bâtiments et aux salles d'inscription en limitant le nombre de personnes à l'intérieur en fonction des règles sanitaires préconisées selon la capacité de la salle,
- un sens unique de circulation pour que les entrées et les sorties ne se croisent pas,
- des gants de protection (au moins la main gauche) pour la manipulation des cartes d'étudiants en réinscription sur lesquelles il faudra coller l'autocollant "année 2020/2021".